

Madame Stéphanie PAYET soutiendra sa thèse de doctorat en Droit, intitulée : " Le droit à une protection juridictionnelle effective en droit de l'Union européenne ", sous la direction de Monsieur le Professeur Denys SIMON le :

**Lundi 10 septembre 2012**  
**A partir de 14h00**  
**Salle des Conseils**  
**Faculté de Droit et d'Economie**

**Composition du jury :**

- Monsieur Philippe MADDALON, Professeur, Université Panthéon Sorbonne – Paris 1
- Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Professeur, Université de La Réunion
- Madame Valérie MICHEL, Professeur, Université Paul Cézanne – Aix Marseille III
- Monsieur Denys SIMON, Professeur, Université Panthéon Sorbonne – Paris 1

**Résumé:**

Le principe de la « Communauté de droit »/« d'Union de droit » consacré par la Cour de justice de l'Union européenne implique l'existence d'une protection juridictionnelle effective de l'individu ; c'est la raison pour laquelle le droit de l'Union a érigé en principe fondamental le « droit au juge », c'est-à-dire pour l'essentiel, le droit des justiciables d'accéder à un tribunal. Ce droit garantit à l'individu un accès concret à la juridiction. L'étude du droit à une protection juridictionnelle effective en droit de l'Union européenne met en évidence la spécificité de l'accès à la juridiction en droit de l'Union puisque, en sus de l'accès au juge de l'Union, l'individu a accès au juge national pour la défense des droits qu'il tire du droit de l'Union. Par ailleurs, l'étude du droit à une protection juridictionnelle effective ne se limite pas à la seule problématique de l'accessibilité de la juridiction. Elle englobe également des questions telles que la protection provisoire, l'égalité des justiciables quant à l'accès au tribunal, ou encore, l'exécution des décisions de justice.